

# CERTIFICATION

## ETHIAS GLOBAL 21 FUND –

## 2024

### SA | FONDS CANTONNÉ MULTI-EMPLOYEURS



Forum Ethibel est une association belge qui promeut activement la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'investissement socialement responsable (ISR) afin d'accélérer la transition vers une société plus durable. Dans ce cadre, Forum Ethibel développe des produits et des services qui incitent à un comportement transparent et durable sur les marchés financiers.

Un certificat établi par Forum Ethibel garantit que ses clients se conforment aux règles qu'ils se sont imposés. C'est aussi un outil de communication vis-à-vis des parties prenantes. Le certificat porte sur les critères non-financiers d'un produit, tels que définis dans un cahier des charges.

La méthode inclut :

- Critères d'investissement ESG clairs et publics
- Critères minimaux sur le droit du travail, l'environnement et l'armement
- Contrôle périodique du portefeuille

Ce certificat décrit la vision et les valeurs d'Ethias, et la conformité de certains produits avec les lignes directrices définies par Ethias.

### **CONCLUSION**

Forum Ethibel déclare que, pour l'année comptable 2024, les investissements réalisés pour ce fonds étaient conformes à la Politique d'Exclusion d'Ethias.

A blue ink signature of Kenny Frederickx.

Kenny Frederickx  
Directeur

A blue ink signature of Jérôme Voglaire.

Jérôme Voglaire  
Research Officer

# DÉCLARATION DE CERTIFICATION 2024

À tous les gestionnaires impliqués,  
Aux affiliés d'Ethias Global 21,  
À Ethias SA,

Forum Ethibel asbl a été chargé par Ethias SA d'effectuer un contrôle indépendant trimestriel portant sur le respect de sa politique d'exclusion pour le portefeuille du Global 21 Fund.

Dans le cadre de cette mission, Forum Ethibel agit en tant qu'auditeur et organisme certificateur. Le certificat de Forum Ethibel fournit une garantie quant à la conformité d'un fonds avec les critères extra-financiers mentionnés dans le prospectus, le cahier des charges et/ou les brochures commerciales.

## I.ID DU FONDS

### *Critères de sélection durables*

La Politique d'Exclusion<sup>1</sup> est composée de critères d'exclusion qui s'appliquent dans la gestion des actions et des obligations d'entreprises et/ou d'états. La sélection des émetteurs inclus dans la liste d'exclusion est revue et validée chaque année par le Comité de Gestion de l'Investissement Durable et Responsable d'Ethias. La liste des émetteurs interdits est déterminée sur la base de différentes sources d'information dont la base de données MSCI ESG<sup>2</sup>.

Les stratégies de durabilité suivantes sont appliquées :

- Screening normatif : Exclusion des entreprises qui sont impliquées dans un ou plusieurs cas controversés d'allégations crédibles selon lesquelles une entreprise ou sa direction a infligé un préjudice grave à grande échelle en violation des normes mondiales. Ces normes mondiales incluent les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les conventions de l'Organisation internationale du travail.
- Politiques sectorielles : Ethias applique des politiques sectorielles afin d'exclure les entreprises impliquées dans des activités néfastes, ou les entreprises fournissant des équipements ou des services dédiés pour permettre ces activités. Ces politiques concernent les secteurs de l'armement, du charbon thermique, du tabac, du pétrole et du gaz non conventionnels, du pétrole et du gaz conventionnels et de la production d'électricité.

---

<sup>1</sup> La Politique d'Exclusion est disponible sur le site web d'Ethias :  
[https://www.ethias.be/sustainability\\_invest/2024\\_ExclusionPolicy\\_FR.pdf](https://www.ethias.be/sustainability_invest/2024_ExclusionPolicy_FR.pdf)

<sup>2</sup> MSCI ESG : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing>

- Obligations souveraines : Exclusion des états qui ne répondent pas à certaines exigences minimums.

Tous les émetteurs domiciliés dans les pays figurant sur la liste des « pays fiscalement avantageux » visés par le Code des impôts sur les revenus 1992 sont interdits. Sont également interdits tous les émetteurs domiciliés dans les pays figurant sur la liste UE des territoires non coopératifs sur le plan fiscal visée par le Code des impôts sur les revenus 1992.

De plus, tous les émetteurs domiciliés dans les pays figurant sur la liste des « pays fiscalement avantageux » visés par le Code des impôts sur les revenus 1992 sont interdits. Sont également interdits tous les émetteurs domiciliés dans les pays figurant sur la liste UE des territoires non coopératifs sur le plan fiscal visée par le Code des impôts sur les revenus 1992.

### ***Certification***

Sur base de contrôles trimestriels, Forum Ethibel vérifie la conformité des investissements en lignes directes avec les exigences citées ci-dessus.

## **II.Observations**

Forum Ethibel a exécuté quatre contrôles trimestriels des positions et des mouvements dans le portefeuille **Ethias Global 21** en 2024. Les contrôles ont montré qu'aucun émetteur de la liste d'exclusion n'est présent dans le portefeuille de ce fond. En 2024, le portefeuille **Ethias Global 21** a été investi dans **Ethias Sustainable Investment Fund** (BE0943161308), et plus précisément, dans le compartiment **European Equities High Yield**, qui est considéré comme un investissement direct ; cette SICAV est entièrement gérée par Ethias et a également reçue une certification de Forum Ethibel.